

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2528

présenté par
Mme Thill
-----**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou psychique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la référence à la souffrance psychique car le risque est que des maladies mentales ou des dépressions incitent des personnes à solliciter l'assistance médicalisée active à mourir.